

CONDITIONS DE GARANTIE SYSTÈMES DUCO

Prolongation de garantie et période

Duco Ventilation & Sun Control octroient la garantie suivante :

- **Garantie sur les VMC :**

Appareil	Garantie sur les pièces (à partir de la date de production)			Garantie maximale
	Garantie d'usine standard	Prolongation de garantie après enregistrement en ligne	Prolongation de garantie en cas d'installation par un installateur VIP	
DucoBox Silent (Connect)	2 ans	+ 1 an	+ 2 ans	5 ans
DucoBox Focus	2 ans	+ 1 an	+ 2 ans	5 ans
DucoBox Energy Comfort	2 ans	+ 1 an	+ 1 an	3 ans
DucoBox Energy Premium	2 ans	+ 1 an	+ 1 an	3 ans
DucoBox Eco	2 ans	X	X	2 ans
Duco RoofFan	2 ans	+ 1 an	+ 2 ans	5 ans

- **Garantie sur les accessoires et les composants de commande :** 2 ans à partir de la date de production

Si un défaut survient pendant la période couverte par la garantie, il faudra le signaler à l'installateur. S'il s'agit d'un mauvais fonctionnement d'un de nos produits, l'installateur agréé devra effectuer les réparations sur les lieux de l'installation. S'ils sont couverts par la garantie, les éléments de remplacement seront livrés à l'installateur. L'utilisateur doit signaler sa demande de garantie immédiatement auprès d'un installateur agréé lorsqu'il constate un défaut ou une panne. Pendant la période de garantie, votre produit Duco ou les éléments de celui-ci seront remplacés gratuitement à l'exception des dispositions ci-dessous. La restauration sous garantie n'entraîne aucun prolongement de la période de garantie ou de demande d'une nouvelle période de garantie pour le produit.

Enregistrement

Complétez le formulaire en ligne sur le site web www.duco.eu.

La garantie est nulle si

- Des éléments sont appliqués qui n'ont pas été livrés par le fabricant ou des réparations ont été effectuées par des personnes non autorisées.
- L'installation n'a pas été effectuée selon les réglementations en vigueur.
- Les défauts sont dus à un mauvais raccordement, une utilisation incorrecte ou un encrassement du ventilateur et des accessoires.
- Des modifications ont été apportées aux câblages ou des réparations ont été effectuées par des tiers.
- La période de garantie est échue.
- Le produit n'a pas été installé par un installateur agréé.
- L'appareil a été soumis à des surcharges, au gel ou à une surchauffe.
- Le système a été installé en dehors des frontières du pays où le produit a été acheté.
- Le produit n'a pas été installé, n'a pas été utilisé ou entretenu conformément au manuel d'installation ou au mode d'emploi.
- Des modifications ont été apportées à la construction du produit sans l'autorisation de Duco.
- Le produit s'est excessivement encrassé.
- Des réparations ou des entretiens ont été effectués avec d'autres pièces que des originales de Duco.
- Des réparations ou des entretiens ont été effectués par des personnes non autorisées ou de façon peu judicieuse.

La garantie d'usine standard ou la garantie prolongée sont exclusivement d'application si

- Le produit a été installé selon le manuel d'installation et est utilisé et entretenu conformément au manuel d'utilisation.
- Il s'agit de défauts matériels ou de construction, qui ont été présentés et évalués en tant que tels par Duco.

- La note d'achat mentionnant la date d'achat et le numéro de modèle et de série du produit est présentée avec la demande de garantie.
- Le produit est pourvu de sa plaque signalétique d'origine.
- Le produit est utilisé de façon normale, sur la base du nombre d'heures d'utilisation et conformément aux normes du produit et d'installation en vigueur.

Ne sont pas couverts par la garantie (les défauts qui ne découlent pas de)

- Négligence
- Utilisation maladroite
- Violence de l'extérieur
- Force majeure ou causes externes, telles que la foudre, un incendie, des catastrophes naturelles, les mines, la collecte de gaz naturel, les travaux de terrassement par des tiers
- Effet des liquides, vapeurs ou gaz agressifs
- Usure normale
- Corrosion interne ou externe
- Tension trop élevée ou incorrecte
- Remplacement des piles
- Remplacement des fusibles
- Programmation des thermostats et réglages
- Les dégâts au boîtier et aux autres éléments non fonctionnels dus au transport, à l'installation ou au vieillissement du produit ou par l'utilisation de détergents abrasifs ou agressifs
- Frais encourus si l'espace libre nécessaire autour du produit ne correspond pas au manuel d'installation du produit ou le produit n'est pas librement accessible et que le temps nécessaire pour démonter et remonter est de plus de 30 minutes
- Les frais de (dé-)montage sur place

Responsabilité

- Duco n'est pas responsable pour les dommages indirects tels que dommages professionnels, dégâts des eaux et incendies.
- En cas de responsabilité, aucun dédommagement ne dépassera le prix d'achat du produit, sauf disposition légale contraire.